

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 23 Juin à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 14 Avril 2022**
- 2) **Décision N°2022-003 : Création de la régie de recettes Complexe Touristique**
- 3) **Finances**  
Ligne de trésorerie 2022
- 4) **Affaires communales**  
Convention d'occupation privative dans du domaine privé d'une partie de la parcelle communale cadastrée C N°594, située au lieu-dit LES BORIES, Commune de CREISSAN (34370), à la société Phoenix France Infrastructures  
Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications  
Ventilation d'une subvention exceptionnelle : Collège Paul Bert de Capestang  
Convention avec l'association 40 Nuances de Chats  
Ventilation 2022 de la subvention Association 40 Nuances de Chats  
Assujettissement à la TVA : Budget Principal pour le complexe Touristique  
Fixation des tarifs du Complexe Touristique  
Elaboration d'un dossier Label Bas Carbone par L'Office National des Forêts (ONF)  
Modification du Tarifs piscine saison 2022  
Modification des tarifs de vente des boissons, glaces et confiseries à la buvette de la piscine 2022  
Tarifs guinguette de la régie Complexe Touristique  
Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Cigales »  
Convention de mise en place de campagne Facebook-ADS pour le Complexe Touristique  
Convention avec le Département dans le cadre du Budget Participatif Citoyen
- 5) **Personnel communal**  
Mise à jour du tableau des emplois
- 6) **Sujets divers**  
Jurés d'assises  
Enquête publique PLUI  
Sectorisation  
Chantier d'insertion  
Accueil des Brescouados

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 23 Juin 2022 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 17 juin 2022

Le Maire,



  
Laurent BRUNET